

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de l'Enseignement Supérieur  
Et de la Recherche Scientifique  
Université 20Août 1955 Skikda  
RECTORAT  
N°:001/ Rec / 2015.



وزارة التعليم العالي والبحث  
العلمي  
جامعة 20 أوت 1955 سكيكدة  
رئاسة الجامعة  
رقم: 002 / رج / 2015.

**Procès verbal du conseil de direction  
du 22/07/2015**

En date du **22 Juillet 2015**, à dix heure du matin, s'est tenu la réunion du conseil de direction présidé par Monsieur le Recteur, Pr. Ali Kouadria, en présence de Madame et Messieurs les vice-recteurs, Monsieur le secrétaire général de l'université, Madame et Messieurs les doyens des facultés, Madame et Messieurs les vice-doyens des facultés et Madame. Et ce, pour discuter l'ordre du jour suivant :

1. Préparation de la rentrée universitaire 2015/2016.
2. Listes des candidats ayant postulés pour le master.
3. Divers.

La séance a été ouverte par Monsieur le Recteur, qui a d'abord, souhaité la bienvenue aux présents. Ensuite, faisant lecture de la décision N° 064 du 20/07/2015, portant centralisation de la programmation de l'utilisation des amphithéâtres de l'université.

Avant de débattre sur l'ordre du jour, Monsieur le Recteur a insisté sur le respect formel des sept articles parus dans la décision, citée ci-dessus, en clarifiant aux présents, point par point, la démarche à suivre.

## **Premièrement : Préparation de la rentrée 2015/2016.**

Dispositions à prendre :

1. **Nécessité de tenir compte du nombre élevé de nouveaux étudiants** prochainement accueillis à la **rentrée universitaire 2015/2016**, dans l'élaboration des emplois du temps et la programmation des salles. Ce qui a été rappelé aux doyens de facultés.
2. **Planification des amphithéâtres par le vice recteur chargé de la pédagogie.** A cet effet, les doyens de facultés sont tenus de lui faire parvenir leurs besoins justifiés, en séances à réaliser en amphis, la taille des sections et les niveaux de formation, pour lui permettre une programmation adéquate et équilibrée.
3. **Affichage du planning d'occupation des amphithéâtres** et sa diffusion sur le site web de l'université.
4. **Maintien impératif des dates de début des cours et des TD**, décidées antérieurement lors de la réunion précédente (Respectivement le 06 et le 13 Septembre 2015). Ainsi que la rencontre du staff de la faculté avec les étudiants nouveaux, prévue le Jeudi 03 septembre 2015.
5. **Rigueur exigée dans le suivi des absences des enseignants**, particulièrement à la rentrée universitaire pour assurer le démarrage des cours aux dates prévues.
6. **Affectation des nouveaux enseignants recrutés**, si possible au début de la rentrée universitaire, Monsieur le S/G de l'université étant chargé de menée à bien cette opération.

## **Deuxièmement : Listes des candidats ayant postulés pour le master.**

Le vice recteur chargé de la pédagogie a énoncé les éléments suivants :

1. **L'opération** qui concerne le master (Réception et traitement des dossiers des candidats, classement et proclamation des listes selon le fichier exigé) **a été menée à bien.**
2. **Les listes de classement** des candidats au master, **doivent impérativement comporter la totalité des postulants** et non uniquement les admis. Ceci pouvant permettre aux étudiants de se positionner dans le classement et avoir les éléments nécessaires pour d'éventuelles demandes de recours.
3. **L'affichage des listes de classement** des candidats au master, doit se faire de manière à différencier clairement **les étudiants dans chaque catégorie.**
4. **Les postulants au master des partenariats socioéconomiques** avec l'université, doivent être pris dans la catégorie qui les concerne (la catégorie 7).

Monsieur le Recteur a précisé, à cet effet, qu'il faut **tenir compte de toute convention signée** entre l'université et les partenaires socio-économiques. Ceci permettant à leurs candidats l'intégration au master (selon le quota qui leur est attribué).

Il a également rappelé que :

1. Les employés candidats au master, **détenteur d'un DEUA**, doivent bénéficier des facilitations nécessaires pour pouvoir y accéder.
2. Les autres employés postulants, doivent intégrer le classement avec l'ensemble des candidats.
3. Les responsables des candidats admis, doivent **veiller à une stricte application** de la réglementation, quant aux **quatre heures par semaines** autorisées.

Il a été soulevé par la doyenne de la faculté de technologie, le cas des employés qui n'ont pu suivre que la première année de master, faute de détachement de l'organisme employeur, et de la possibilité de reprise de la deuxième année de master à la rentrée. Monsieur le Recteur a décidé d'examiner les dossiers des intéressés au cas par cas.

### **Troisièmement : Divers.**

Plusieurs points ont été soulevés et débattus par les présents :

1. Il a été demandé aux doyens de facultés de **transmettre toutes les données concernant les projets de doctorats acceptés**, les nouveaux et ceux qui ont été reconduits (nomenclature du projet, contenu : matières, coefficients, etc.) au vice-rectorat chargé de la formation supérieure de troisième cycle avant le départ en congé.
2. Il a été noté que les diplômes ne sont pas parvenus en totalité au rectorat pour la signature. Ainsi, il a été demandé aux doyens de facultés de prendre toutes les mesures pour achever cette opération (Tout en tenant compte des difficultés rencontrées : dossiers non remis par les étudiants).
3. Il a été décidé **d'organiser les entretiens de recrutement des enseignants** des différentes facultés **dans un même bâtiment**, celui de droit. Monsieur le S/G étant chargé d'aménager et de désigner les espaces prévus à cet effet, pour chaque faculté dans les différents étages. Les doyens de facultés étant tenus d'en informer les enseignants concernés par les commissions d'entretiens. Monsieur le Recteur a ordonné aux facultés d'unifier les commandes et de s'adresser au même fournisseur pour la prise en charge des repas durant la journée d'entretien.

4. Il a été rappelé aux doyens de facultés, concernant l'aménagement des espaces pédagogiques, de veiller au **maintien d'hygiène stricte** des sanitaires et des sales de cours et ainsi qu'au **nettoyage des murs et des tables** qui ont été vandalisé par les écritures.
5. Il a été retenu, après accord obtenu par le vice recteur chargé de développement concernant le projet d'étanchéité, que les premières facultés bénéficiaires seront celles qui présentent le plus de dégradation. Ainsi a été retenu, la faculté des SSH, la faculté des lettres et la bibliothèque.

La séance a été levée à 11H30, le même jour et la même année.

**Le Chef de cabinet du Recteur**  
**Dr. Radja BOUZERIBA**